

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement

*Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques*



**Neuvième réunion du Comité de mise à niveau
du Cadre Réglementaire National de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques
MOT DU DIRECTEUR GENERAL D'AMSSNuR**

04 Février 2021

Honorables Membres du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire national de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques CCR, chers collègues, mesdames et messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, en mon nom propre et au nom de tous mes collègues à AMSSNuR, nos meilleurs vœux pour 2021 tant au niveau personnel que professionnel. Nous vous souhaitons, tout particulièrement, une bonne santé et surtout la fin de la pandémie de la COVID 19.

Nous espérons que les activités économiques et sociales vont reprendre leur cours normal et que notre pays va poursuivre son développement et sortir plus fort de cette pandémie, sous la vision et la bienveillance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste et Le protège.

Je saisis cette occasion pour renouveler mes remerciements à Monsieur le Chef du Gouvernement et Président du Conseil d'Administration d'AMSSNuR ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'AMSSNuR pour le soutien qu'ils nous ont apporté lors de sa cinquième session, tenue le 23 décembre 2020, pour mettre en œuvre tous nos chantiers, en particulier celui portant sur la mise à niveau du cadre réglementaire et l'accélération de son processus.

J'adresse des remerciements particuliers à Monsieur le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement pour l'appui permanent à notre Agence, notamment en nous permettant de tenir, aujourd'hui, cette neuvième réunion

du CCR au siège de son ministère consécutivement à celle tenue ici même le 8 octobre 2020.

A cet effet, nous avons adopté un plan d'action très ambitieux et nous comptons mobiliser toutes nos ressources humaines pour finaliser tous les textes réglementaires. Une trentaine de projets de décrets, d'arrêtés et de prescriptions techniques vous seront présentés en partie aujourd'hui et lors de deux autres réunions en avril et juin 2021.

En poursuivant notre démarche de communication et de consultation, nous avons pu réunir, au cours des dernières semaines, les différents groupes de travail thématiques pour discuter avec eux les neuf textes, objet de notre réunion d'aujourd'hui.

Je félicite d'ailleurs les membres des groupes de travail pour les précieuses et pertinentes remarques et suggestions sur les neuf projets de textes programmés pour aujourd'hui et je les remercie toutes et tous pour les efforts fournis et l'approche constructive pour améliorer ces textes

Enfin, je souhaite féliciter tous les membres d'AMSSNuR qui sont mobilisés continuellement pour concrétiser tous nos programmes et projets, et en particulier ceux qui ont contribué à la préparation des différents documents, pour leur dynamisme et leurs apports respectifs.

Mesdames et Messieurs,

Grâce à notre engagement à tous, j'ai la certitude que nous allons concrétiser ensemble nos objectifs stratégiques, qui visent à mettre à niveau le cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, dans les

délais impartis, en explicitant et en hiérarchisant toutes les dispositions de la loi n° 142-12 sous forme de textes réglementaires pratiques qui permettront d'encadrer les utilisations des sources de rayonnement ionisants dans notre pays, de manière sûre et sécurisée.

Ainsi, à travers la mise en place du processus de développement des textes réglementaires, conformément aux normes et orientations de l'AIEA, nos équipes, en étroite collaboration avec vous, ont poursuivi l'élaboration de neuf textes sur lesquels nous souhaitons recueillir vos avis et remarques.

Dans ce cadre, nous comptons vous présenter un projet de décret relatif aux modalités techniques des inspections des activités, des installations et des sources de rayonnements ionisants y associées, qui aura une application très large et permettra à AMSSNuR de vérifier sur place et sur pièces la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conditions de l'autorisation ou de l'agrément chez les exploitants et leurs fournisseurs, ainsi que dans les organismes techniques agréés qui participent également à la veille en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques..

Nous souhaitons aussi vous présenter quatre projets d'arrêtés portant respectivement sur :

1. La liste des informations minimales devant accompagner les résultats de mesures réalisées dans le cadre du programme national de surveillance radiologique de l'environnement.

A cet effet, je voudrais rappeler la mise en œuvre d'une stratégie pour le développement d'un réseau national de surveillance radiologique de l'environnement dans les différentes régions du Royaume, que nous avons initiée à travers l'établissement d'une Convention avec la Direction Générale de la Météorologie.

Dans ce cadre, nous avons procédé à l'installation de cinq sondes à Rabat, El Jadida, Tanger, Fès et Casablanca, qui sont déjà opérationnelles et nous permettront d'apprécier la radioactivité de l'environnement et de détecter toute élévation anormale du taux de radioactivité ;

2. La sûreté des modifications des réacteurs de recherche ;
3. Les critères et les modalités de déclaration des événements significatifs, applicables aux réacteurs de recherche, lesquels nous permettront d'assurer un haut niveau de sûreté du réacteur TRIGA MARK II, la seule installation nucléaire dans notre pays ;
4. Le contenu du plan d'urgence interne de préparation aux situations d'urgence pour chaque catégorie.

Pour rappel, ces projets d'arrêtés viendront expliciter les projets de décrets déjà soumis au Chef du Gouvernement, qui ont été revus par la Commission

de la Réglementation Nucléaire faisant partie du Conseil National de l'Energie Nucléaire, à la demande du Secrétariat Général du Gouvernement.

A cette occasion, je vous fais part de notre satisfaction de l'aboutissement des premiers décrets portant sur les autorisations des installations de catégorie II et la radioprotection. Ils seront très prochainement approuvés et seront officiellement publiés..

De même, nous allons vous présenter trois projets de prescriptions techniques concernant respectivement :

1. Les niveaux de référence du radon dans les lieux recevant des membres du public visant à définir les modalités de mesurage de la concentration du radon dans les établissements recevant des membres du public et leur périodicité, ainsi que les actions correctives et les travaux à mettre en œuvre afin de maintenir la concentration du radon en dessous du niveau de référence de 300Bq/m^3 ;
2. Le zonage radiologique dont le but est de permettre une visualisation du danger d'exposition aux rayonnements ionisants auxquels les travailleurs sont susceptibles d'être exposés ;
3. Les critères de définition des expositions incidentelles ou accidentelles susceptibles de porter atteinte à la santé des patients ainsi que les modalités de leur déclaration qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en application du décret relatif à l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins médicales, dont l'objectif vise à mettre en place un système d'analyse des événements significatifs, source de connaissance destinée à faciliter l'évaluation ultérieure d'un incident ou d'un risque d'incident

et à améliorer les pratiques mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants à des fins médicales.

Mesdames et Messieurs,

En plus de ces textes réglementaires, nous allons soumettre à votre appréciation un projet de stratégie de protection pour les situations d'exposition d'urgence, qui sera annexé au plan national d'intervention d'urgence. Cette stratégie permettra d'orienter la prise de décision quant à la mise en œuvre des actions protectrices et d'autres actions d'intervention justifiées et optimisées dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, afin d'atteindre les objectifs de l'intervention d'urgence.

Comme à notre habitude, l'ensemble des textes réglementaires et le document de stratégie, objet de notre réunion d'aujourd'hui, ont été mis à votre disposition sur la plateforme web d'AMSSNuR et nous souhaitons, après leur présentation par mes collègues selon l'agenda qui vous est soumis, recueillir vos remarques et suggestions avant de les soumettre au Chef gouvernement.

En effet, nous serons ravis de recueillir vos remarques, propositions et suggestions pour enrichir ces textes réglementaires préparés pour renforcer la sûreté et la sécurité dans notre pays.

Notre objectif est de disposer, au niveau national, d'un cadre réglementaire de sûreté et de sécurité reconnu à tous les niveaux (les pouvoirs publics, les autorités et les opérateurs) et d'en faire un modèle au niveau régional et international.

Effectivement, nous ne cessons de recevoir des reconnaissances et des témoignages de la part de l'AIEA, de l'UE et d'autres partenaires étrangers à propos de la démarche que nous avons entreprise au niveau national pour renforcer nos capacités de sûreté, de sécurité et de mise en œuvre des garanties ainsi que pour les résultats obtenus au cours des quatre dernières années.

Ces reconnaissances et ces résultats nous honorent tous et nous comptons les valoriser davantage au niveau régional en Afrique et vis-à-vis de l'AIEA, tout en renforçant notre modèle réglementaire.

Avant de donner la parole à mes collègues pour vous présenter chacun des neuf textes, je remercie les équipes dirigées par mes collègues Madame El GAMOUSSI, Messieurs MARFAK, MAITAL et BENIDER pour la préparation de cette réunion et pour enrichir le débat et répondre à vos remarques et questions.

Mes remerciements s'adressent aussi à Madame FARJIA pour la coordination et le suivi du plan d'action réglementaire d'AMSSNuR.

Merci à vous tous et je vous souhaite une très bonne réunion.